L'aide-soignant en formation initiale

Les conditions d'admission

- avoir réussi au moins la classe de 5e détermination au niveau globalement de base et ou décision de promotion avec avis d'orientation subséquent et
- se classer en rang utile lors d'un bilan des compétences sur dossier

Une commission d'admission établit un classement et effectue le cas échéant une sélection des candidats.

• le LTPS organise une section francophone une formation en cours d'emploi

La démarche d'inscription est à consulter sur le site www.ltps.lu les fiches respectives peuvent y être téléchargées ou demandées au secrétariat du LTPS.

Le déroulement de la formation

- · durée · 3 and
- le programme de formation se compose d'un enseignement professionnel (théorique et pratique) et d'un enseignement général dispensés sous la forme modulaire
- l'enseignement des modules théoriques est dispensé en milieu scolaire et l'enseignement des modules pratiques a lieu en milieu professionnel sous forme de contrat de stage

 progression dans la formation et l'obtention du diplôme sont conditionnées par la réussite du bilan intermédiaire fin 1ère année, du bilan final fin 3ème année et du projet intégré final.

L'enseignement général comporte les modules de l'éducation physique, de l'éducation sanitaire, de l'éducation à la citoyenneté ainsi que de l'enseignement des langues.

L'enseignement professionnel théorique comporte des modules qui traitent du monde professionnel, de l'être humain, et des fondements théo-riques de la profession soignante. Les modules théoriques préparent aux modules de l'enseignement professionnel pratique.

Les modules de l'enseignement professionnel pratique ont lieu essen- tiellement :

- dans les maisons pour personnes âgées
- · dans les services de soins et de maintien à domicile
- dans les services de l'handicap
- · dans les unités de soins des hôpitaux

Le diplôme

La formation conduit à l'obtention d'un DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) $\mathbf{d'AIDE\text{-}SOIGNANT}.$





www.ltps.lu





L'aide-soignant en cours d'emploi

La formation et les conditions d'admission

La formation de l'aide-soignant en cours d'emploi s'adresse à des personnes avec une expérience professionnelle dans le secteur des soins et n'ayant pas eu la possibilité de suivre la formation initiale.

La démarche d'inscription est à consulter sur le site **www.ltps.lu** les fiches respectives peuvent y être téléchargées ou demandées au secrétariat du LTPS.

- agé de 18 ans au moins au 1er septembre de l'année d'inscription
- avoir un contrat de travail dans le secteur des soins d'au moins 16 heures par semaine
- avoir l'accord écrit de l'employeur à suivre la formation
- avoir paccord echi de remployeur à suivre la formation
 avoir quitté le régime scolaire ou un apprentissage initial depuis au moins 12 mois
- avoir été affilié au CCSS pendant au moins 12 mois, continue ou non, et à titre d'au moins 16 heures par semaine
- avoir réussi au moins une classe de **9PO ou 9PR** avec 38 de moyenne annuelle en langues ou une classe de 5e au niveau globalement de base

En cas d'un nombre de candidats dépassant le nombre de places disponibles, le Directeur à la Formation Professionnelle établit un classement des cadidats sur base

performances scolaires antérieures, de leur experience professionelle et de leur lettre de recommendation/lettre de motivation.

L'aide-soignant en apprentissage pour

La formation et les conditions d'admission

mois, continue ou non et d'au moins 16 heures par semaine,

Le déroulement de la formation

concomitante qui s'adresse à des personnes :

· ayant quitté l'école depuis au moins 12 mois;

adultes (ASA)

· âgées de 18 ans au moins:

Les modalités de collaboration entre les institutions patronales et le LTPS sont formalisées par une convention de pratique professionnelle à conclure entre le

La formation de l'aide-soignant en apprentissage pour adulte est une formation

• avec une affiliation au centre commun de la sécurité sociale d'au moins 12

D'autre part, les conditions d'admission spécifiques suivantes sont de rigueur:

Directeur à la Formation Professionnelle, le LTPS, l'institution patronale et l'apprenant.

- · durée : 3 ans
- le programme de formation se compose d'un enseignement professionnel (théorique et pratique) et d'un enseignement général dispensés sous la forme modulaire
- · la formation en cours d'emploi est également offerte en langue française
- la formation scolaire est de deux jours de cours théoriques par semaine
 lière et en 2ième année de formation et d'un jour en 3ième année de formation
- la progression dans la formation et l'obtention du diplôme sont conditionnées par la réussite du bilan intermédiaire fin 1ère année, du bilan final fin 3ème année et du projet intégré final.

L'enseignement général comporte les modules de l'éducation sanitaire, de l'éducation à la citoyenneté ainsi que de l'enseignement des langues. Des dispenses sont possibles.

L'enseignement professionnel théorique comporte des modules qui traitent du monde professionnel, de l'être humain et des fondements théoriques de la profession soignante.

Les modules de l'enseignement professionnel pratique ont lieu au lieu de travail habituel.

Le diplôme

La formation conduit à l'obtention d'un DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) d'AIDE-SOIGNANT.

La demande pour un apprentissage adulte aide-soignant est à faire auprès du service de l'orientation professionnelle de l'ADEM. La démarche d'inscription est à consulter sur le site **www.ltps.lu**.

Le déroulement de la formation

- · durée : 3 ans
- l'enseignement des modules théoriques professionnels et généraux est dispensé au LTPS
- la formation pratique est dispensée dans l'entreprise formatrice
- modèle concomitant : 2 jours par semaine de cours théoriques au LTPS en 1ère année, 2 jours par semaine en 2ème et 1 jour par semaine en 3ème année
- la progression dans la formation et l'obtention du diplôme sont conditionnées par la réussite du bilan intermédiaire fin 1ère année, du bilan final fin 3ème année et du projet intégré final.

L'enseignement général comporte les modules de l'éducation sanitaire, de l'éducation à la citoyenneté ainsi que de l'enseignement des langues.

L'enseignement professionnel théorique comporte des modules qui traitent du monde professionnel, de l'être humain et des fondements théoriques de la profession soignante.

Le diplôme

La formation conduit à l'obtention d'un DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) d'AIDE-SOIGNANT.



Pour plus d'infos,

avoir réussi au moins une classe de 9e PO ou 9e PR avec 38 points en moyenne des notes annuelles en langues ou une classe de 5e détermination au niveau globalement de base les candidats issus d'un système scolaire étranger doivent avoir certifié le niveau B1 dans la langue véhiculaire de la classe choisie (classe germanophone ou classe francophone)

L'admissibilité pour un apprentissage adulte est constatée par une commission consultative de l'agence pour le développement de l'emploi.

Vu le modèle concomitant de cette formation, une admission définitive au LTPS est soumise à la conclusion d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise disposant du droit de former dans le secteur des soins.